

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 8(f) de l'ordre du jour

CX/PR 16/48/11-Add.1
Avril 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

48^e Session

Chongqing, République populaire de Chine, 25 - 30 avril 2016

Observations sur L'AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : GROUPES DE PRODUITS SÉLECTIONNÉS , GROUPE 024 – GRAINES POUR BOISSONS ET PRODUITS SUCRÉS,

soumis par le Canada, le Kenya, la Thaïlande, les États-Unis d'Amérique et l'Union africaine

Canada

Généralités

Le Groupe 024 (Graines pour boissons et produits sucrés) est un nouveau groupe de produit qui a été identifié durant la 47^{ème} session du CCPR pour discussion dans le groupe de travail électronique (GTE) et examen par le CCPR48.

Statut actuel:

- Le GTE a soumis un document (CX/PR 16/48/11), qui inclut les observations fournies par les membres du GTE.
- L'addition de graines de Basilic (*Ocimum basilicum* L.) a été proposée par l'Inde et est soutenue par l'Union européenne.
- La Nouvelle-Zélande a proposé d'inclure d'autres produits utilisés pour les boissons et les produits sucrés dans ce groupe (y compris les produits dans les graines oléagineuses telles que la graine de canola, et la graine de tournesol), et développe des sous-groupes basés sur les fruits à coque, les arachides, les graines qui sont protégées (cosses) et les graines qui sont exposées .

Il a été demandé à CCPR48 d'examiner le sous-regroupement ainsi que les nouveaux produits pour cette culture en prenant en considération les délibérations dans le GTE ainsi que les principes directeurs et les critères pour le regroupement des cultures dans la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale.

Position du Canada sur les graines révisées pour le groupe des boissons et des produits sucrés (Groupe 024)

En tant que membre du groupe de travail électronique sur la révision de la classification, le Canada a fourni des observations à travers ce groupe de travail sur l'avant-projet des révisions du groupe 024.

Le Canada n'a pas souscrit à la proposition d'inclure les graines de Basilic, les graines oléagineuses, les fruits à coque ou les arachides dans le groupe 024. Ces produits sont déjà inclus dans d'autres groupes de culture. Afin d'éviter la confusion, il est recommandé que les produits soient uniquement inclus dans un groupe.

Kenya

Question: Sous-regroupement proposé et nouvelles commodités pour le groupe 024- graines pour boissons et produits sucrés

Position: Nous proposons la création d'un nouveau sous-groupe et code pour les fèves de soja dans ce groupe 024.

Justification Les fèves de soja sont largement utilisées en tant que boisson parmi d'autres emplois.

Thaïlande

Examen du produit "GC 3081:" on peut constater que le Chia (*Salvia hispanica* L.) est habituellement consommé avec la boisson et que les modèles de consommation du Chia et les modèles de consommation de Chia et les graines de Basilic sont similaires. En outre, Chia n'est pas une graine de graminée. La Thaïlande est d'avis que ce produit devrait être catégorisé en tant que graines pour boisson. Par conséquent, nous aimerions proposer de déplacer Chia du sous-groupe 020A. "Blé " en **Groupe 024 Graine pour boissons et produits sucrés**".

États-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis ne souscrivent pas aux propositions d'ajouter des graines oléagineuses telles que la graine de canola et la graine de tournesol et de développer des sous-groupes basés sur les fruits à coque, les arachides, les graines qui sont protégées (cosses) et les graines qui sont exposées. Ces produits sont déjà inclus dans d'autres groupes de culture et ces propositions afin de les inclure dans ce groupe ne semblent pas être basées sur le regroupement de culture et les résidus de pesticides escomptés mais plutôt parce que le produit pourrait être utilisé dans les boissons.

Union africaine

Généralités:

On rappelle que la révision de la classification du Codex des aliments de consommation humaine et animale (CAC/MISC) a été approuvée par la 27^e session de la Commission du Codex Alimentarius, et le CCPR lors de sa 39^{ème} session était convenu d'établir un groupe de travail électronique pour faire progresser la révision.

Il a été convenu en outre que l'on devrait garder en mémoire que la révision devrait être adaptée à l'objectif de la catégorisation qui avait pour objectif de faciliter l'établissement et l'interprétation des LMR.

Le groupe proposé 024 est un nouveau groupe pour examen.

Position: L'UA fait bon accueil au travail du GTE. Le groupe proposé de graines pour les boissons est acceptable.

Question et Justification: Le cacao et le café sont tous les deux des cultures vivaces et sont utilisés en tant que boissons et produits sucrés. Elles ont grandi dans la région tropicale et sous tropicale de l'Afrique. Les pesticides employés par les fermiers afin de contrôler les organismes nuisibles sont utiles pour une production significative. Il sera par conséquent utile d'avoir un groupe de culture afin de faciliter l'élaboration des LMR de ces produits.